



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 1 : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un **rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Ce débat est acté par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Michel FRATISSIER





République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 2 : Demande de financement poste chef de projet-Petites villes de demain-Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle que le programme « Petites Villes de Demain » permet entre autres aux collectivités bénéficiaires d'obtenir un soutien financier dans le cadre du recrutement d'un chef de projet. L'offre consiste en un financement à hauteur de 75% du coût annuel du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain », avec un plafond qui s'élève à 55 000 € compte tenu que la commune s'est engagée dans un projet d'amélioration de l'habitat avec la mise en place d'une OPAH-RU.

Le financement annuel de 75% pendant toute la durée du programme (2021-2026) est reconductible. La subvention de l'ANAH est mobilisable en phase pré-opérationnelle pendant un an, en phase opérationnelle pendant 5 ans et en phase post-opérationnelle pendant un an.

Ce financement est pris en charge par trois partenaires : ANCT, la Banque des Territoire et l'ANAH (par l'intermédiaire du Conseil Départemental de l'Hérault délégataire de l'Anah 34), soit 48 000 € pour un coût global de 66 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- L'autoriser à déposer une demande de subventions pour le financement du poste de chef de projet « Petites villes de Demain » auprès de l'Etat, la Banque des Territoires et l'ANAH (délégataire CD34).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- *D'autoriser, Monsieur le Maire, à déposer une demande de subventions pour le financement du poste de chef de projet « Petites villes de Demain » auprès de l'Etat, la Banque des Territoires et l'ANAH (déléataire CD34).*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,



Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM. ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 3 : Demande de subvention au titre du FNADT et du FNFS pour le fonctionnement de l'espace France Services- Année 2025

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure le fonctionnement de l'espace France Services depuis plus de deux ans.

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité de services aux citoyens.

Ce guichet unique qui permet d'accompagner sur les démarches de 11 partenaires de l'État, ainsi que de nombreux partenaires locaux, est aussi un espace d'innovation. A l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services culturels, sociaux, économiques ou éducatifs

En 2024, le soutien financier de l'État pour le financement de ce service s'est élevé à la somme de 40 000€

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- DE SOLLICITER l'aide de l'Etat auprès des fonds FNADT et FNFS ou autres dotations de l'Etat
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à ce financement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- *DE SOLLICITER l'aide de l'Etat auprès des fonds FNADT et FNFS ou autres dotations de l'Etat*
- *D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à ce financement*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER





République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM. ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 4 : Modification du tableau des effectifs

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 5 : Subvention à l'Amicale du personnel-Fonctionnement 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'allouer pour l'exercice 2025 une subvention de 12 600 € à l'Amicale du personnel de la ville et de la communauté de communes. Cette association mène une action importante en faveur du personnel communal en proposant de nombreuses prestations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 à l'Amicale du personnel pour un montant de 12 600€.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM. ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 6 : Subvention de fonctionnement association PACAP – année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'association PACAP installée sur la place d'Olivet depuis septembre 2020 intervient dans les domaines suivants : petite enfance, soutien à la parentalité, mais aussi l'accueil d'enfants, l'animation autour de la vie en société et de l'environnement, l'intergénérationnel, l'accueil d'un public fragilisé et précaire.

Autour de l'espace la Bougeotte, plusieurs actions et projets sont mis en œuvre : des ateliers de motricité libres animés par une psychomotricienne, des animations intergénérationnelles et notamment autour d'un potager urbain, des événements festifs co organisés, des ateliers proposés par des intervenants extérieurs bénévoles (musicothérapie, cours d'anglais, lecture, échecs...).

Depuis septembre 2023, l'association PACAP est labellisée espace de vie sociale par la CAF. Une convention tripartite de partenariat et d'objectifs va être mise en place entre la Ville, la Communauté de Communes et l'association.

Pour soutenir l'association dans ses actions, Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention allouée en 2024, d'un montant de 6 000 € pour le fonctionnement 2025 de la structure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 à l'association PACAP pour un montant de 6 000€.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,

Michel FRATISSIER





République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM. ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 7 : Subvention association ECHOTONE – LES ESTIVALES 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil que les expositions dans le Petit Temple durant l'été sont organisées depuis cette année par l'association « Echotone ».

En 2025, l'association participera de façon active au festival « les essentielles », manifestation culturelle proposée par la municipalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention de 6 000 € pour soutenir cette association dans la mise en place d'animations pour promouvoir les arts plastiques à Ganges.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 6 000 € pour soutenir cette association dans la mise en place d'animations pour promouvoir les arts plastiques à Ganges.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 8 : Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 4 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu des postes :

Un poste à 35h pour le service technique 1 an renouvelable, missions polyvalentes

Un poste de 20 h pour le service technique 1 an renouvelable, mission nettoyage de la voirie

Un poste de 20H pour la médiathèque 1 an renouvelable, missions d'accueil
Un poste de 28h pour la médiathèque, 1 an renouvelable, missions principales d'animations, et d'accueil et de l'autoriser à signer les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 4 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu des postes :

Un poste à 35h pour le service technique 1 an renouvelable, missions polyvalentes

Un poste de 20 h pour le service technique 1 an renouvelable, mission nettoyage de la voirie

Un poste de 20H pour la médiathèque 1 an renouvelable, missions d'accueil

Un poste de 28h pour la médiathèque, 1 an renouvelable, missions principales d'animations, et d'accueil et de l'autoriser à signer les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER



République Française
Département de l'Hérault
Extrait du registre des délibérations
Commune de Ganges

Date de la Convocation : 3 mars 2025

Séance du lundi 10 mars 2025

Présents : 14

Absents : 8

Représentés : 5

Votes : 19

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

L'an deux mille vingt cinq
et le lundi dix mars à 19h00,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Michel FRATISSIER, Maire

Présents : M. FRATISSIER, Maire, MM. CAUMON, HOST B, FABRIER Mmes SANTNER, VIALA Adjoints, MM. ASDIH, BOUDOU, CANARD, CHANTON, FRANCOIS, RIGAUD, SABATIER, Mmes AURIERES-VIALLA, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme LECONTE par Mme AURIERES, Mme EL GOUCH par M. CAUMON, Mme HOST N par M. HOST B, M. VIVANCOS par M. FRATISSIER, Mme VINCENT par M. CANARD.

Absents Excusés : M. ESTEVE, M. FAUCHEUR, Mme FINO, Mme KNIPPER-GERARD, Mme LEJEUNE, Mme LETERTRE, M. SOULAGES, M. VIDAL.

Objet 9 : Cession amiable à la SCI CRISTAL MONTPELLIER de l'immeuble dénommé « hôtel Bertrand », sis 25 Grand'rue, parcelle cadastrée AE 299

Vu l'estimation des Domaines en date du 09 septembre 2024,

Vu le courrier de la SCI CRISTAL MONTPELLIER représentée par Monsieur Jean-Pierre AURIERES, reçu en mairie le 30 janvier 2025 faisant une offre d'achat au prix de 163 200 euros, de l'immeuble dénommé « hôtel Bertrand », parcelle cadastrée AE 299, selon les conditions techniques et financières suivantes :

-Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

-Le bâtiment sera cédé en l'état actuel,

L'acquéreur souhaite que soit insérées dans le compromis de vente :

- Des conditions suspensives d'obtention d'un prêt et de délivrance du permis de construire pour la réalisation d'un projet immobilier,

-Une clause selon laquelle une nouvelle société pourra se substituer à la SCI CRISTAL MONTPELLIER entre la promesse de vente et la signature de l'acte authentique, sous réserve qu'au moins l'un des associés de la SCI CRISTAL MONTPELLIER fasse partie de la nouvelle société

Etant précisé au conseil municipal que cette vente se réalisera concomitamment avec la vente par Territoire 34 à la SCI CRISTAL MONTPELLIER, du terrain attenant, dénommé « îlot Charles Benoît » cadastré AE 800, divisé pour l'élargissement de la rue portail de Laroque et la création d'un parking public côté rue Tras la Muraille.

En conclusion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession amiable de ce bien selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- D'autoriser monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les actes authentiques ainsi que toute procuration utile à la régularisation de cette affaire ;

Après en avoir délibéré à 16 voix « pour » et 3 « contre », le Conseil Municipal décide :

- *D'approuver la cession amiable de ce bien selon les modalités énoncées ci-dessus ;*
- *D'autoriser monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les actes authentiques ainsi que toute procuration utile à la régularisation de cette affaire.*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Maire,

Michel FRATISSIER